



Suite a 1 appel au 119 je suis poursuivie par le Grand versaille

Par **van santvoort**, le **28/04/2011** à **00:17**

G reçue récemment 1 convocation concernant la protection de l'enfance. Je me suis présentée au rendez vous le 26 Avril 2011. 1 personne dont je ne connais pas l'origine à déclaré des propos malsains concernant l'éducation de mon enfant, âgée de 6 ans. L'enquête d'une assistante sociale et d'une pericultrice est en cours. Le 3 Mai je suis dans l'obligation de venir seule dans cet établissement pour discuter d'autres propos qui ne pouvaient se dire devant ma fille. Le 5 Mai mon compagnon qui n'est pas son papa doit également se présenter seul dans ces locaux situés à Versailles. Par la suite ils veulent rencontrer ma fille seule. Par la suite venir inspecter mon domicile. Qui a le droit ainsi de nous faire autant de préjudices, sachant que tout se passe très bien dans notre foyer? De quel droit peut-on croire à 1 appel anonyme? C'est trop facile. Je compte prendre un avocat, ils m'ont menacée de m'enlever mon enfant! Tout va très bien chez nous. C'est de la pure diffamation!!! On m'accuse d'être dans l'incapacité d'élever ma fille pour cause d'ivresse répétitives, tous les jours de la semaine, voir critiques. De maltraiter ma fille sans vraiment me donner de preuves concrètes. On m'accuse de lui crier dessus à longueur de journée, de disputes continues au domicile, avec mon conjoint. Mais qui s'en donne le droit de divulguer des propos qui n'ont pas lieu? Aujourd'hui des enquêteurs me poursuivent et me menacent de mettre ma fille en foyer ou famille d'accueil.

Par **petitefleurz**, le **29/07/2011** à **22:20**

Que voulez-vous qu'on vous réponde : si vous n'avez rien à vous reprocher, les poursuites se termineront.

Par **Domil**, le **29/07/2011** à **22:26**

Ce qui est évidemment totalement faux, hélas, on a vu des parents aller en prison en n'ayant rien à se reprocher.

Il faut d'urgence prendre un avocat et qu'il vienne avec vous aux RDV

Par **sandradj**, le **26/09/2011** à **16:49**

Je suis dans le même cas que toi g reçu une lettre du conseil général pour me dire qu'une assistante sociale et une puéricultrice passerai ce lundi elle m'on dit qu'elle ont des information comme quoi je giflerai mon fils que ces vaccins ne sont pas a jours(ce qui est faux et elle l'on constater) et qu'il a des carences (bref que je ne le nourri pas) du coup je suis suivis par elle jusqu'au 12 décembre jours ou le verdict tomber? le pire c'est que je vois pas qui aurait pu dire ça
les gens ont vraiment le droit de détruire des famille comme ça sans être sanctionné pour diffamation (vu que c anonymes) ce n'est pas normal je suis briser car on me fait passer pour une mauvaise mère et vu les remarques de ces femmes j'ai vraiment un mauvais présentiment

Par **Domil**, le **26/09/2011** à **16:51**

Même conseil : prenez un avocat de toute urgence

Par **sandradj**, le **26/09/2011** à **18:26**

je n'en ai pas les moyens

Par **rosanita**, le **26/09/2011** à **21:51**

Il y a l'aide juridictionnelle, demandez là elle vous permettra de payer un avocat